

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 12 DECEMBRE 2019 A 19h30**

**Le Conseil Municipal du MÉE-SUR-SEINE s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, le jeudi 12 décembre 2019 à 19h30**

Présidé par M. le Maire, Franck VERNIN, les Conseillers Municipaux étaient présents (26) ou excusés (2) ou excusés représentés (6) ou absent (1). Après la désignation de Mme Anne MORIN en qualité de Secrétaire de Séance, il a été soumis aux Conseillers Municipaux, les dossiers suivants :

<b>1</b>	<b>Désignation du Secrétaire de Séance</b> : adopté à l'unanimité
<b>2</b>	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2019</b> : adopté à l'unanimité
<b>3</b>	<b>Décisions prises par M. le Maire du 17 septembre au 26 novembre 2019</b> : a pris connaissance
<b>4</b>	<b>Approbation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)</b> : adopté à l'unanimité <b>Approbation</b> du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ci-annexé, qui sera porté à la connaissance du public. <b>Prise d'acte</b> de la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde qui sera très prochainement rendu applicable par arrêté municipal, et transmis en Préfecture. Une version de ce plan, ne comprenant pas les noms et coordonnées des personnes qui y figureront, sera consultable en mairie.
<b>5</b>	<b>Acomptes sur subventions 2020 aux associations</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision</b> d'accorder par avance sur les subventions 2020, les acomptes ci-dessous : MJC Le Chaudron : 105 016.00 € ; Amicale des loisirs et sorties du personnel communal de Le Mée-sur-Seine : 14 000.00€ ; Le Mée Sports Athlétisme : 4 274.00€ ; Le Mée Sports Melun Val de Seine Basketball : 57 851.00€ ; Le Mée Sports Cyclisme : 3 124.00€ ; Amicale Cyclo Le Mée : 1 067.00€ ; Le Mée Sports Cercle Méen d'Escrime : 3 058.00€ ; Le Mée Sports Football : 114 771.00€ ; Le Mée Sports GRS : 2 976.00€ ; Le Mée Sports Handball : 24 398.00€ ; Le Mée Sports Gymnastique : 2 848.00€ ; Le Mée Sports Section Judo : 3 944.00€ ; Le Mée Sports Section Karaté : 1 809.00€ ; Le Mée Sports Kick Boxing : 6 212.00€ ; Le Mée Sports Muay-thaï : 1 958.00€ ; Le Mée Sports Pétanque : 1 858.00€ ; Le Mée Sports Tennis : 7 008.00€ ; Le Mée Sports Tennis de Table : 1 143.00€ ; Le Mée Sports Section de Tir : 1 468.00 € ; Le Mée Sports section Tir à l'arc : 83.00€ ; Le Mée Sports Natation : 1 204.00€ ; Les charistes : 600.00€. <b>Dit</b> que les dépenses seront imputées aux chapitre et nature correspondants du budget communal. <b>Précision</b> qu'en application de l'article 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, les acomptes sur subventions 2020 aux associations ont été votés et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau présenté.
<b>6</b>	<b>Avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2017/2019 de la MJC-Le Chaudron pour sa reconduction d'une durée d'un (1) an</b> : adopté à l'unanimité Le 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'objectifs et de moyens 2017/2019 de la MJC-LE CHAUDRON ; celui-ci prendra fin le 31 décembre 2019. Il est nécessaire de prolonger le contrat d'objectifs pour une durée de un an afin de permettre à la MJC-Le CHAUDRON, et à la Ville de faire un bilan complet du contrat qui expire le 31 décembre et de préparer le nouveau contrat en intégrant les priorités du prochain Conseil Municipal. <b>Approbation</b> de l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2017/2019 de la MJC-LE CHAUDRON pour sa reconduction sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens 2017/2019 de la MJC-LE CHAUDRON portant sur la reconduction pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.
<b>7</b>	<b>Décision Modificative n°2 – Exercice 2019</b> : adopté par 27 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA-pouvoir à Mme L. CADET et Mme L. CADET) Afin de pouvoir effectuer une consignation pour l'achat d'un appartement à Plein Ciel, il est nécessaire d'avoir des crédits en nature 275. La DM n°2 consiste donc à déplacer 60 000 € du chapitre 21 nature 2138 (autres constructions) au chapitre 27 nature 275 (dépôts et cautionnements versés). La DM n°2 s'élève donc à 0 € en section d'investissement et ne prévoit aucune modification de la section de fonctionnement à l'exception d'une répartition complémentaire de subventions à des associations dans le cadre de ce qui avait été voté précédemment à la nature 6574, sans complément de crédit. <b>Décision</b> d'approuver la Décision Modificative n°2 du budget principal 2019 selon le document budgétaire présenté.
<b>8</b>	<b>Recensement de la population : modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal</b> : adopté à l'unanimité <b>Fixation</b> de la façon suivante les modalités de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur. <b>Dit</b> que les tarifs votés lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 sont reconduits. Agents recenseurs : par feuille de logement : 1.15 €, par bulletin individuel : 1.90 €, par réunion d'information : 24.00 €. Coordonnateur : par feuille de logement : 0.30 €, par bulletin individuel : 0.30 €, par réunion d'information : 24.00 €. <b>Dit</b> qu'une indemnité forfaitaire de 100 € sera versée à chaque agent recenseur pour la période de repérage précédant le recensement. <b>Dit</b> que les crédits seront inscrits au budget 2020.
<b>9</b>	<b>Déploiement d'une caméra du système de vidéo protection au niveau du 349 avenue de la Libération</b> : adopté par 31 voix pour et 1 voix contre (Mme N. YAZICI) <b>Approbation</b> du déploiement d'une caméra du système de vidéo protection pour porter le nombre de caméras à 27

	et qui sera située au niveau du 349 avenue de la Libération. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs, financiers ou autres nécessaires à l'exécution de la présente délibération. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire du Mée-sur-Seine à formuler toute demande de subvention auprès de l'Etat et/ou du Conseil Régional et/ou le Conseil Départemental. <b>Précision</b> que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la Commune.				
10	<b>Echange de parcelles forestières entre la Ville du Mée-sur-Seine et la Région d'Île-de-France</b> : adopté par 27 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA-pouvoir à Mme L. CADET et Mme L. CADET) Considérant qu'il est opportun de procéder à la cession des parcelles BN 24 et 115, ainsi qu'ACI et AD18 pour permettre leur aménagement aux fins d'ouverture au public et qu'il est opportun d'intégrer dans le patrimoine communal la parcelle BD 15p pour permettre l'aménagement d'une bande de stationnement complémentaire à l'offre actuelle de parkings desservant le MAS et le collège Elsa Triolet, <b>approbation</b> au travers d'un échange sans soulte : la cession à la Région d'Île-de-France des parcelles actuellement communales suivantes : BN 24 et 115 situées sur le territoire du Mée-sur-Seine, et ACI et AD18 situées sur le territoire de la Commune de Boissettes ; l'intégration dans le patrimoine communal de la parcelle BD 15p jusqu'à présent propriété régionale, et récemment individualisée dans la perspective de cet échange. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer tous actes et réaliser toutes démarches en ce sens.				
11	<b>Modalités de participation financière de la Ville au Plan de sauvegarde de la copropriété Plein Ciel</b> : adopté à l'unanimité Considérant les besoins et la nécessité d'établir un dispositif opérationnel de redressement de la copropriété Plein-Ciel afin d'enrayer sa dégradation, considérant la volonté de la Commune d'accompagner la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) par la requalification de cette copropriété et l'intérêt exprimé par l'ensemble des partenaires pour soutenir cette opération, <b>approbation</b> de la participation de la Ville au Plan de sauvegarde de la copropriété Plein-Ciel, et en particulier son engagement financier à hauteur de 1 292 922 €. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer la convention de Plan de sauvegarde de la résidence Plein Ciel ci-jointe, ainsi que ses éventuels avenants et tout document y afférent.				
12	<b>Transfert de la compétence « eau potable » de la Commune à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : mise à disposition des biens liés à cette compétence</b> : adopté à l'unanimité <b>Prise d'acte</b> du transfert de la compétence communale de gestion de l'eau potable, à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020. <b>Acceptation</b> de la mise à disposition par la Commune des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.				
13	<b>Vente d'une partie d'une propriété communale sise 228, route de Boissise à la SAS Métairie</b> : adopté par 27 voix pour et 5 abstentions (M. R. SAMYN, M. J.P. GUERIN-pouvoir à Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, M. M. AYINA-pouvoir à Mme L. CADET et Mme L. CADET) <b>Décision</b> de vendre les bâtiments et le terrain sis 228, route de Boissise à LE MEE SUR SEINE, cadastrés section BS n°117p, 119p et 121, tel qu'il figure dans le plan joint, le tout pour un montant de 650 000 € à la SAS LA MÉTAIRIE, représentée par Monsieur Eddy CREUZE. <b>Prise d'acte</b> que la proposition de la SAS LA MÉTAIRIE représentée par Monsieur Eddy CREUZE, constitue une offre globale comprenant la cession des parcelles susmentionnées et la location d'un terrain attenant comprenant notamment un verger, l'objectif étant de garantir le maintien du cadre naturel du site. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer les actes notariés ou autres y afférents. <b>Dit</b> que les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondants du budget communal.				
14	<b>Campagne « Premières dents » enfants de 0 à 3 ans – Convention avec le Fonds de Dotation de la Mutuelle Générale des Cheminots (Fonds MGC)</b> : adopté à l'unanimité Dans le cadre de l'organisation des actions d'intérêt général dans le domaine de l'entraide et de la solidarité aux personnes et de la prévention des risques et des maladies, le Fonds de Dotation de la MGC propose de financer la mise en place d'actions de prévention et de promotion de santé, en partenariat avec la Commune. <b>Approbation</b> du renouvellement de l'action Campagne « Premières dents » en direction des enfants de 0 à 3 ans accueillis dans les crèches de la Commune. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer la convention avec le Fonds de Dotation de la Mutuelle Générale des Cheminots (Fonds MGC), relative à la mise en œuvre de l'action Campagne « Premières dents » en direction des enfants de 0 à 3 ans accueillis dans les crèches de la Commune ci-annexée, ainsi que tout document afférent.				
15	<b>Tableau des emplois</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision</b> de modifier le tableau des emplois à compter du 12 décembre 2019 comme suit : <table border="1" data-bbox="178 1727 1501 1803"> <thead> <tr> <th>Situation ancienne / postes supprimés</th> <th>Situation nouvelle / postes créés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 poste de Puéricultrice Hors Classe</td> <td>1 poste de Cadre territorial de santé paramédical</td> </tr> </tbody> </table> Soit un effectif maximum autorisé de 468 postes, dont 449 postes pourvus. Catégorie A : 44 postes dont 40 pourvus ; Catégorie B : 48 postes dont 42 pourvus ; Catégorie C : 376 postes dont 367 pourvus.	Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés	1 poste de Puéricultrice Hors Classe	1 poste de Cadre territorial de santé paramédical
Situation ancienne / postes supprimés	Situation nouvelle / postes créés				
1 poste de Puéricultrice Hors Classe	1 poste de Cadre territorial de santé paramédical				
16	<b>Règlement intérieur et ARTT du personnel communal</b> : adopté à l'unanimité La mise à jour concerne essentiellement la modification des horaires du pôle Voirie au sein du service Cadre de Vie, de la mise à jour suite à une nouvelle réglementation, du don de jours de repos, de l'intégration du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) et de l'Amicale des Loisirs et Sorties du Personnel Communal de Le Mée-sur-Seine (ALSPCM) ainsi que les modifications réglementaires en matière de discipline des agents contractuels. <b>Approbation</b> du règlement intérieur et ARTT du personnel communal présenté. <b>Décision</b> de son application à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020. <b>Dit</b> que le document pourra être amendé afin de prendre en compte toute précision ou modification nécessaire.				
17	<b>Contrat d'assurance des risques statutaires</b> : adopté à l'unanimité <b>Décision</b> d'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG77) afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une				

	<p>compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation. Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :  <b>Durée du contrat : 4 ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; Régime du contrat : Capitalisation.</b>          La collectivité employant plus de 30 agents de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) souhaite garantir la couverture : Décès, Accident de travail / Maladie Professionnelle, Longue maladie / Longue durée, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office. Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.          Dans le cas où elle ne donne suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 700 euros pour le compte du CDG77. <b>Charge</b> le CDG 77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.</p>										
18	<p><b>Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne :</b> adopté à l'unanimité          Pour simplifier les démarches d'adhésion en 2020, le Centre de Gestion et son Conseil d'Administration ont validé comme en 2019, le principe d'un conventionnement unique, matérialisé par une convention « support », préalable à l'accès d'un grand nombre de prestations proposées. Le Centre de Gestion souhaite faciliter, ainsi, le recours à ses prestations en matière de : conseils statutaires sur la carrière du fonctionnaire ; expertise en Hygiène et Sécurité ; maîtrise du handicap et de l'inaptitude physique. <b>Approbation</b> de la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne. <b>Autorisation</b> à Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.</p>										
19	<p><b>Informations diverses</b>          Dans le cadre de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal le 23 Février 2017, les marchés suivants ont été passés en :  <b>Septembre 2019 :</b>  <b>-2019/25 FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX</b>  <i>Titulaire : DYNEFF – (02- CREPY)</i>  <i>Accord cadre à bons de commande passé pour une durée d'un an renouvelable deux fois par période d'une année avec un minimum et un maximum annuel de commandes.</i>  <b>Novembre 2019 :</b>  <b>-2019/26 LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMERIQUE COULEUR</b>  <i>Titulaire : CANON France SAS – (75- PARIS)</i>  <b>Location ..... 8 812 € HT /an</b></p> <table border="1" data-bbox="422 1086 1501 1288"> <tr> <td data-bbox="422 1086 997 1198" rowspan="2"><b>Maintenance</b></td> <td data-bbox="997 1086 1501 1153"><b>copie couleur</b></td> <td data-bbox="997 1086 1501 1153">Coût à la page en € HT sur la base de 150 000 copies /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="997 1153 1501 1198"></td> <td data-bbox="997 1153 1501 1198">0.025</td> </tr> <tr> <td data-bbox="422 1198 997 1288" rowspan="2"></td> <td data-bbox="997 1198 1501 1265"><b>copie noir &amp; blanc</b></td> <td data-bbox="997 1198 1501 1265">Coût à la page en € HT sur la base de 2000 0 copies /an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="997 1265 1501 1288"></td> <td data-bbox="997 1265 1501 1288">0.00395</td> </tr> </table> <p><i>Marché ordinaire passé pour une durée d'un an reconductible quatre fois par période d'une année.</i>  <b>-2019/27 FOURNITURE DE COLIS DE NOEL OFFERTS AUX SENIORS</b>  <i>Titulaire : HELFRICH – (67- KIRRWILLER)</i>          - colis personne seule ..... <b>18,80 € HT</b>          - colis couple ..... <b>28,80 € HT</b></p>	<b>Maintenance</b>	<b>copie couleur</b>	Coût à la page en € HT sur la base de 150 000 copies /an		0.025		<b>copie noir &amp; blanc</b>	Coût à la page en € HT sur la base de 2000 0 copies /an		0.00395
<b>Maintenance</b>	<b>copie couleur</b>		Coût à la page en € HT sur la base de 150 000 copies /an								
		0.025									
	<b>copie noir &amp; blanc</b>	Coût à la page en € HT sur la base de 2000 0 copies /an									
		0.00395									
20	<p><b>Questions diverses</b></p>										

Avant de clore la réunion, M. VERNIN n'a pas eu de questions de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux. La séance a été levée à 20h48. M. le Maire a ensuite donné la parole au public.



Le Maire du Mée-sur-Seine,

**Franck VERNIN**

**AFFICHAGE DU 16 DEC. 2019**